

## **COMMISSION NATIONALE DE DISCIPLINE**

**21 décembre 2009**

Suite à leur comportement à l'occasion du Tour de Guadeloupe de Voile Traditionnelle 2008-2009, une procédure disciplinaire a été engagée à l'encontre de Messieurs Alain DABRIOU, Jean FORBIN, Patrick FORBIN, Georges GARCON et Claude THELIER.

La Commission Nationale de Discipline réunie le 21 décembre 2009 a décidé que :

1° M. Alain Dabriou est sanctionné d'un retrait provisoire de licence FFVoile pour une durée de 12 (douze) mois à compter de la date de notification, de cette sanction.

2° M. Jean Forbin est sanctionné d'un retrait provisoire de licence FFVoile pour une durée de 6 (six) mois à compter de la date de notification, de cette sanction.

3° M. Patrick Forbin est sanctionné d'un retrait provisoire de licence FFVoile pour une durée de 6 (six) mois à compter de la date de notification, de cette sanction.

4° M. Georges Garcon est sanctionné d'un retrait provisoire de licence FFVoile pour une durée de 12 (douze) mois à compter de la date de notification, de cette sanction.

5° Les sanctions contre Messieurs Alain Dabriou, Jean Forbin, Patrick Forbin et Georges Garcon sont assorties, en totalité du sursis.

6° M. Claude Thelie est relaxé au bénéfice du doute.